

**Réunion extraordinaire du conseil des maires de la MRC Avignon  
(téléconférence), le mercredi 19 août 2020, 19 h**

**Étaient présents :**

M. Mathieu Lapointe, préfet et maire de Carleton-sur-Mer  
M. Bruce Wafer, préfet suppléant et maire d'Escuminac  
M. Pascal Bujold, maire de Pointe-à-la-Croix  
Mme Doris Deschênes, maire de St-André-de-Restigouche  
M. David Ferguson, maire de Ristigouche Sud-Est  
M. Guy Gallant, maire de St-Alexis-de-Matapédia  
M. Christian LeBlanc, maire de Maria  
M. Ghislain Michaud, maire de St-François-d'Assise  
M. Steven Parent, représentant de Carleton-sur-Mer  
M. Guy Richard, maire de L'Ascension-de-Patapédia  
M. Yvan St-Pierre, maire de Nouvelle

**Aussi présent :**

M. Daniel Bujold, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim

**Était absente :**

Mme Nicole Lagacé, maire de Matapédia

**ORDRE DU JOUR**

- 1. Adoption de l'ordre du jour;**
- 2. Adoption du procès-verbal de la réunion extraordinaire du conseil des maires du 14 juillet 2020;**
- 3. Direction générale – Fin de contrat et remplacement du directeur général et secrétaire-trésorier par intérim;**
- 4. Autorisation de signataire des effets bancaires et tout autre document;**
- 5. Développement social – Fin de contrat et embauche d'une personne pour les PFM-MADA;**
- 6. Délégation de pouvoir – Demande d'aide financière du Magasin Coop de St-André à la Municipalité de Saint-André-de-Restigouche;**
- 7. Autorisation de signature – Entente de collaboration avec le Conseil régional de l'environnement GÎM (CREGÎM) – « Synergie Gaspésie 2.0 »;**
- 8. Correspondance;**
- 9. Modification du calendrier des séances ordinaires du conseil des maires;**
- 10. Divers;**

## **11. Levée de l'assemblée.**

### **1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

CM-2020-08-19-152

Il est PROPOSÉ par : M. Christian LeBlanc  
et résolu unanimement

d'adopter l'ordre du jour avec le point « Divers » ouvert.

### **2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DES MAIRES DU 14 JUILLET 2020**

CM-2020-08-19-153

Il est PROPOSÉ par : M. David Ferguson  
et résolu unanimement

d'adopter le procès-verbal de la réunion extraordinaire du conseil des maires du 14 juillet 2020.

### **3. DIRECTION GÉNÉRALE – FIN DE CONTRAT ET REMPLACEMENT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER PAR INTÉRIM**

**Résolution n° CM-2020-08-19-154 concernant la fin du contrat de travail à durée déterminée de M. Daniel Bujold au poste de directeur général et secrétaire-trésorier par intérim**

CONSIDÉRANT que le contrat de travail à durée déterminée de Daniel Bujold au poste de directeur général et secrétaire-trésorier par intérim se termine le 28 août prochain;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil des maires jugent opportun de nommer une personne à l'interne pour assurer l'intérim pendant l'absence du directeur général et secrétaire-trésorier, M. Bernatchez;

CONSIDÉRANT que Mme Rachèle Leblanc a signifié son intérêt (lettre de motivation datée du 17 août 2020) pour occuper ce poste;

CONSIDÉRANT la proposition concernant les conditions de travail préparée par M. Daniel Bujold, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim en date du 17 août 2020;

Pour ces motifs,

CM-2020-08-19-154

Il est PROPOSÉ par : M. Guy Gallant  
et résolu unanimement

Que le conseil des maires nomme, Mme Rachèle Leblanc, au poste de directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim et agente de développement et de communications, et ce, à compter du 24 août 2020;

Que pour la fin du contrat de M. Daniel Bujold, celui-ci accompagne la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim dans ses fonctions et qu'à l'échéance du contrat actuel elle puisse requérir, au besoin, ses services;

Que le conseil des maires accepte les conditions de travail telles que présentées dans le document « Proposition concernant les conditions de travail » en date du 17 août 2020;

Que les fonctions, les responsabilités et les devoirs de la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim sont ceux qui lui sont attribués par le Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1), notamment aux articles 199 et suivants, ainsi que par les autres lois et règlements applicables.

**ORIGINAL : Mme Rachèle Leblanc, agente de développement et communications**

c. c.

**Mme Nancy Gauvin, adjointe administrative  
Mme Francine Rivière, coordonnatrice finances et administration**

#### **4. AUTORISATION DE SIGNATAIRE DES EFFETS BANCAIRES ET TOUT AUTRE DOCUMENT**

##### **Résolution n° CM-2020-08-19-155 concernant une autorisation de signataire des effets bancaires**

Il est PROPOSÉ par : Mme Doris Deschênes  
et résolu unanimement

CM-2020-08-19-155

De nommer Mme Rachèle Leblanc à titre de directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim de la MRC Avignon comme signataire des effets bancaires de la MRC Avignon pour les folios 267340, 263780 et 215114 à la Caisse populaire Desjardins de la Baie-des-Chaleurs et de tout autre document requis et nécessaire au bon fonctionnement de la MRC Avignon.

**ORIGINAUX :**

**Mme Nancy Gauvin, adjointe administrative  
Mme Francine Rivière, coordonnatrice finances et administration**

#### **5. DÉVELOPPEMENT SOCIAL – FIN DE CONTRAT ET EMBAUCHE D'UNE PERSONNE POUR LES PFM-MADA**

**Résolution n° CM-2020-08-19-156 concernant l'embauche de Mme Lisa Guérette à titre de chargée de projet (MADA-PFM, culture et diagnostic en sécurité)**

CONSIDÉRANT que M. Alex Giroux a informé la MRC Avignon qu'il laisserait son emploi dans la semaine du 17 août 2020;

CONSIDÉRANT que pour la poursuite du travail relatif aux dossiers suivants, politique familiale municipale (PFM), MADA, diagnostic en sécurité et politique culturelle, il est important d'embaucher une personne compétente avec une expérience pertinente au mandat donné;

CONSIDÉRANT que la candidature de Mme Lisa Guérette est recommandée par la direction générale et le responsable du développement social à la MRC;

CM-2020-08-19-156

Il est PROPOSÉ par : M. Bruce Wafer  
et résolu unanimement

Que la MRC Avignon procède à l'embauche de Mme Lisa Guérette à titre de chargée de projet MADA et politique familiale selon les conditions stipulées au document « Conditions de travail – Chargée de projet MADA-PFM, culture et diagnostic en sécurité » (en date du 19 août 2020), début du contrat le 24 août 2020.

Que les conditions de travail de tout employé au statut de contractuel soient ajustées pour tenir compte, selon la classe d'emploi, des années d'expérience pertinentes à l'emploi en question.

**ORIGINAL : Mme Lisa Guérette**

**c. c.**

**Mme Nancy Gauvin, adjointe administrative**  
**Mme Francine Rivière, coordonnatrice finances et administration**

**6. DÉLÉGATION DE POUVOIR – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DU MAGASIN COOP DE ST-ANDRÉ À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANDRÉ-DE-RESTIGOUCHE**

**Résolution n° CM-2020-08-19-157 concernant la délégation de pouvoir de la MRC Avignon concernant des demandes du Magasin Coop de St-André**

CONSIDÉRANT que la MRC Avignon a accepté à la demande de la Municipalité de Saint-André-de-Restigouche, la délégation de pouvoir concernant des demandes du Magasin Coop de St-André;

CONSIDÉRANT que le Magasin Coop de St-André offre des services essentiels en alimentation aux citoyens de Saint-André-de-Restigouche;

CONSIDÉRANT qu'une demande d'aide salariale a été déposée au conseil municipal de Saint-André-de-Restigouche;

CONSIDÉRANT l'article 92.1 de la Loi sur les compétences municipales qui autorise une municipalité à accorder une aide financière ne pouvant excéder une période de 10 ans et un montant maximal de 25 000 \$ par année;

CONSIDÉRANT qu'en 2020, la Municipalité de Saint-André-de-Restigouche aura contribué pour la 6<sup>e</sup> année au Magasin Coop de St-André;

Il est PROPOSÉ par : M. Yvan St-Pierre  
et résolu unanimement

CM-2020-08-19-157

Que par le biais de la délégation de pouvoir de la MRC Avignon, la Municipalité de Saint-André-de-Restigouche accorde une aide financière de 25 000 \$ pour les dépenses salariales annuelles, et ce, pour une période de 4 ans (incluant 2020) renouvelable d'année en année et conditionnelle à la présentation des états financiers du Magasin Coop de St-André.

Que la Municipalité de Saint-André-de-Restigouche se réserve le droit de réviser annuellement ce montant (25 000 \$) après étude des états financiers.

**ORIGINAL : Municipalité de Saint-André-de-Restigouche, Mme Blandine Parent, directrice générale**

## **7. AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE DE COLLABORATION AVEC LE CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT GÎM (CREGÎM) – « SYNERGIE GASPÉSIE 2.0 »**

**Résolution n° CM-2020-08-19-158 concernant l'autorisation de signature – Entente de collaboration avec le Conseil régional de l'environnement GÎM (CREGÎM) – « Synergie Gaspésie 2.0 »**

CONSIDÉRANT le document « Synergie Gaspésie 2.0 - Projet en économie circulaire intégrale – Ébauche de projet – développement » préparé par le CREGÎM – printemps 2020;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil des maires jugent important la collaboration de la MRC Avignon dans ce type de projet;

CONSIDÉRANT l'entente de collaboration entre le CREGÎM et la MRC Avignon;

CONSIDÉRANT que Mme Aude Buévoz collabore avec le CREGÎM à ce projet;

Pour ces motifs,

CM-2020-08-19-158

Il est PROPOSÉ par : M. Ghislain Michaud  
et résolu unanimement

Que le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, M. Daniel Bujold, soit autorisé à signer l'entente de collaboration.

**ORIGINAL : CREGÎM, Mme Caroline Duchesne, directrice générale**

**c. c. Mme Aude Buévoz, agente de développement stratégique et dossiers techniques**

## **8. CORRESPONDANCE**

Le résumé de la correspondance est présenté aux maires.

## **9. MODIFICATION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL DES MAIRES**

### **Résolution n° CM-2020-08-19-159 concernant une modification du calendrier des séances ordinaires du conseil des maires**

CONSIDÉRANT qu'une séance ordinaire du conseil des maires est prévue le mardi 8 septembre prochain;

CONSIDÉRANT que plusieurs municipalités locales ont modifié leur calendrier et tiendront leur séance ordinaire le mardi 8 septembre prochain au lieu du lundi 7 septembre qui est un jour férié (fête du Travail);

EN CONSÉQUENCE

CM-2020-08-19-159

Il est PROPOSÉ par : M. Christian LeBlanc  
et résolu unanimement

Que la prochaine séance ordinaire du conseil des maires ait lieu le mercredi 9 septembre 2020 au lieu du mardi 8 septembre 2020.

Que cette séance ait lieu au centre polyvalent de Pointe-à-la-Croix avec public.

## **10. DIVERS**

Aucun point n'est soumis.

## **11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

CM-2020-08-19-160

Il est PROPOSÉ par : M. Guy Richard  
QUE l'assemblée soit levée.

Le préfet,

Le directeur général et secrétaire-  
trésorier par intérim

---

Mathieu Lapointe

---

Daniel Bujold